



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

COMMUNE DE 59460 JEUMONT

ARRÊTE MUNICIPAL N°3522 du 05 Juin 2013.

Prescrivant l'ANNULATION de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de JEUMONT.

LE MAIRE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10 et R 123-19 ;

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-9 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224.10 ;

Vu la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, modifiée par la loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret N° 2011-2018 du 29 décembre 2011, portant réforme de l'enquête publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 décembre 2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal en date du 13 février 2013 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2013 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu les avis des Personnes publiques associées et consultées,

Vu la décision N° E13000077/59 en date du 04 avril 2013 de M. le Président du Tribunal Administratif de LILLE désignant

Monsieur Serge GERARD en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur William RUFFIN en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Vu l'arrêté municipal N° 3843 du 12 Avril 2013, prescrivant la mise à l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de JEUMONT,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Suite à l'avis émis par les services de l'État, l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jeumont, prévue initialement à compter du 10 juin 2013 jusqu'au 12 juillet 2013 inclus, est reportée à une date ultérieure.

ARTICLE 2

Un avis au public faisant connaître le report de l'enquête publique sera publié dans deux journaux d'annonces légales.

Cet avis sera affiché et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Jeumont.

Fait à JEUMONT le 05 juin 2013

Le Maire,



Benjamin SAINT-HUILE